



Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel du Grand Est

Avis n° 2019 -31		
Commission territoriale Est 11 septembre 2018 Présidence : Michèle Trémolières	Objet : Plan de gestion 2018-2022 de la réserve naturelle nationale du Massif du Grand Ventron (68, 88)	Vote : Favorable <i>par le conseil plénier</i>

Contexte

Créée en 1989, la réserve naturelle nationale du Massif du Grand Ventron est située au coeur des Hautes-Vosges, dans les départements des Vosges et du Haut-Rhin. Elle couvre une superficie de 1 647 ha, entre 720 m et 1 204 m d'altitude. Elle concerne cinq communes : Felling, Kruth et Wildenstein pour le Haut-Rhin, Cornimont et Ventron pour les Vosges.

Cette réserve réunit une remarquable diversité de formations végétales, représentatives des sous-étages du montagnard supérieur et du subalpin inférieur sur roche granitique. L'ensemble constitue un vaste domaine boisé, ponctué de clairières tourbeuses sur le versant lorrain, de chaumes secondaires le long de la crête et de grands éboulis rocheux sur les pentes haut-rhinoises.

Parmi les forêts, il convient de distinguer les hêtraies d'altitude de la hêtraie-sapinière située à l'étage inférieur et les boisements particulièrement typés à érable sycomore, sorbier des oiseleurs et bouleau verruqueux dans les ravins et éboulis rocheux du versant oriental. La réserve est également riche d'une centaine de clairières tourbeuses. Enfin, les chaumes sont au nombre de cinq et participent, en plus de leur grand intérêt botanique, à la diversité des habitats pour la faune, en particulier l'avifaune et les insectes, créant des milieux ouverts dans un contexte environnant essentiellement forestier. Le corollaire à cette diversité d'habitats est la qualité paysagère qu'offrent les chaumes, véritable identité des Hautes-Vosges.

La gestion de la RNN a été confiée au PNR des Ballons des Vosges. L'essentiel du territoire étant constitué de forêts publiques une convention cadre définit le partenariat entre l'État, l'ONF et le PNRBV. De plus, le décret de création de la réserve a instauré une réserve forestière intégrale sur une partie des forêts communales alsaciennes. Elle couvre 411 ha de forêts non exploitées depuis 1994.

L'évaluation du précédent plan de gestion et les conclusions de 5 groupes de travail (chaumes-milieux ouverts, information – communication - pédagogie, eau - zones humides, forêt - chasse, accueil - organisation des fréquentations) ont nourri la réflexion pour l'élaboration de ce troisième document de gestion. Les 9 objectifs à long terme (OLT) du premier plan de gestion ont été confortés. Un OLT a été ajouté en ce qui concerne la participation à la préservation des patrimoines historique, culturel et bâti. 135 actions ont été identifiées et budgétisées.

Les enjeux de conservation prioritaires identifiés dans le plan de gestion 2018-2022 sont les suivants :

- la conservation des milieux tourbeux,
- la conservation de la forêt sub-naturelle et l'amélioration de l'état de conservation des forêts exploitées,
- le maintien du caractère « intact » de l'entité massif du Grand Ventron sans création d'infrastructure, ni de modification de l'état des lieux,
- la conservation et la consolidation de la sous-population de Grand Tétras de la réserve et sa périphérie,

- la conservation des autres habitats et espèces à forte valeur patrimoniale (chaumes et espèces associées, espèces remarquables de la hêtraie-sapinière, milieux rupestres et espèces associées, dont le Faucon pèlerin, habitats forestiers ponctuels et espèces associées, amphibiens).

Deux enjeux de conservation secondaires viennent les compléter : la conservation des objets géologiques et des formes géomorphologiques et la conservation des patrimoines historique, culturel, bâti et paysager.

Question au CSRPN

Il est demandé au CSRPN de se prononcer sur le nouveau plan de gestion de la RNN du Massif du Grand Ventron et de vérifier en particulier s'il est en adéquation avec les objectifs de protection et de conservation du patrimoine naturel de la RNN.

Supports de réflexion

- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, 2015, Evaluation administrative du plan de gestion 2008-2012 réalisée par le conservateur de la RNN du Grand Ventron, 25p.
- Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, 2018, Plan de gestion 2018-2022 de la Réserve Naturelle Nationale du Massif du Grand Ventron, 167 p + cartes + annexes
- Présentation en séance par Laurent Domergue, conservateur de la RNN du Grand Ventron
- Visite de terrain des rapporteurs du CSRPN
- Rapport de Louis-Michel Nageleisen et Jean-Christophe Ragué, membres du CSRPN

Analyse

Evaluation du plan de gestion précédent

Le CSRPN souligne le remarquable taux de réalisation des actions (83 % et 8 actions supplémentaires) du précédent plan de gestion validé en 2008. Des compléments d'inventaire ont été réalisés pour les bryophytes, les lichens et les chiroptères et des études ont été menées sur l'état hydrique des ruisseaux et tourbières, sans réel suivi toutefois. Des avancées importantes ont été obtenues en ce qui concerne la quiétude du Grand Tétrás (plan de circulation au cours de la période sensible, limitation de la circulation motorisée par temps de neige). De même une évolution positive des pratiques sylvicoles et de la gestion forestière est constatée (îlots de sénescence, application du guide de sylviculture pour le Grand Tétrás, travaux dans les jeunes peuplements, nouvelle directive ONF tétrás 2016). L'activité et la fréquentation des fermes-auberges demeurent des sujets complexes.

Des progrès considérables ont été obtenus en matière de pratique de la chasse. Les plans de chasse sont néanmoins globalement respectés a minima et des points de nourrissage subsistent à proximité immédiate de la RNN, ce qui ne permet pas de réduire les populations de grands ongulés et induit un fort abrutissement sur la régénération forestière et la myrtille, habitat fondamental pour le Grand Tétrás.

Au final, les effectifs de la population de Grand Tétrás dans la réserve ont diminué de façon très importante et l'activité pendant la période de chant est devenue très limitée. Ce constat révèle l'échec des mesures prises (sans doute trop tardivement) depuis la création de la réserve. Les raisons de cet effondrement sont sans doute multiples et peu simples à hiérarchiser. La proportion d'habitat favorable, l'importance du dérangement, l'abondance des ressources alimentaires en lien avec la surpopulation de grands ongulés, la prédation notamment liée aux sangliers, les conditions climatiques changeantes, le niveau de diversité génétique intraspécifique en lien avec la baisse des effectifs... sont autant de facteurs qui peuvent intervenir.

Par ailleurs, l'enjeu prioritaire "tourbières" est largement pris en compte et bien cerné par la gestion de la RNN. Le schéma de dessertes mis en œuvre à partir de 2005 a permis de diminuer l'impact de la gestion forestière sur les ourlets et sur les abords immédiats des tourbières ouvertes. Le bilan est assez favorable en termes de conservation.

L'impact des polluants atmosphériques (oxydes de soufre et d'azote) en termes d'acidification et d'eutrophisation du réseau hydrographique et des sols reste cependant toujours une question prioritaire insuffisamment évaluée.

Plan de gestion 2018-2022

Le CSRPN salue la qualité du document produit qui est très complet. Sur la forme, il suggère au gestionnaire de présenter le plan de gestion en deux tomes, un premier de présentation générale des contextes administratifs, écologiques, historiques, sociétaux... et un deuxième tome qui met en exergue de façon synthétique le bilan du précédent plan et présente les actions proposées pour la nouvelle période.

Concernant le diagnostic, très complet et très détaillé, le CSRPN regrette qu'il n'y ait pas une conclusion synthétique qui hiérarchise les enjeux globaux.

De même le CSRPN regrette que ne soit pas mis en exergue de façon claire les évolutions d'indicateurs d'état depuis la création de la réserve ou au moins entre l'avant-dernier plan de gestion et le dernier.

Pour le CSRPN le constat d'une chute dramatique des populations de Grand Tétras dans cette réserve constitue le point crucial du bilan du précédent plan de gestion et une responsabilité toute particulière des RNN du Massif vosgien devant le ministère de l'environnement et l'Union européenne. Il est très urgent de se mobiliser pour mieux comprendre cette situation et plusieurs actions doivent être mises en œuvre rapidement :

- Une caractérisation spatialisée de la qualité de l'habitat du Grand Tétras doit être refaite avec le même protocole que la précédente caractérisation réalisée en 2008 (protocole Storch sur les placettes permanentes de suivis) et une évaluation de l'évolution doit être réalisée en liaison avec les autres réserves naturelles concernées du massif. Un état des lieux de l'habitat plus détaillé et partagé par les différents acteurs devrait être réalisé dans les parcelles les plus stratégiques (présence avérée de Grand Tétras) de façon à évaluer la nécessité de travaux ou la possibilité de coupe.

Concernant la gestion forestière, le CSRPN s'inquiète de la volonté d'exploitation par câble dans certaines parcelles très sensibles du secteur de Bockloch. Aucune extraction de gros bois ou très gros bois résineux n'est en effet souhaitable dans ces parcelles. Si une coupe est envisagée, elle doit concerner essentiellement les bois moyens et petits bois ainsi que les taches de gaulis-perchis. Toute intervention dans cette zone stratégique doit faire l'objet d'une évaluation partagée entre l'ONF, gestionnaire de la réserve et les experts Grand Tétras.

Plus généralement l'utilisation du câble ne doit pas conduire à exploiter des zones forestières encore jamais exploitées, mais être un outil permettant de réduire l'impact sur les milieux tourbeux.

- La pression d'abrutissement par les grands herbivores qui impacte la régénération forestière et conduit à la régression de la myrtille doit faire l'objet de suivis par placettes au sein d'enclos-exclos standardisés. Il faudra de plus veiller absolument à tendre vers un équilibre sylvocynégétique le plus rapidement possible par application la plus stricte possible des plans de chasse qui devront être à la hauteur des enjeux tant sur le territoire de la RNN que sur sa périphérie.

- Une évaluation de l'évolution de la fréquentation doit être faite au niveau des secteurs les plus sensibles et une surveillance accentuée doit être mise en œuvre pour faire respecter les mesures prises. La question de la réglementation de l'accès au cours de la période sensible en période d'absence de neige devient cruciale avec un enneigement qui pourrait diminuer. Un effort de pédagogie devra être réalisé auprès des habitants locaux pour expliquer l'intérêt général de ces mesures de restriction. Le rôle d'information que jouent les auberges situées au cœur de la zone la plus stratégique est fondamental et doit être accentué. L'activité touristique d'une ferme-auberge doit rester cohérente avec sa vocation pastorale.

- Tout autre facteur pouvant avoir une influence sur la survie de l'espèce doit être évalué : goulot d'étranglement génétique à l'échelle du Massif vosgien, prédation par le sanglier, limitation de la neige due au réchauffement climatique, précipitations au moment des couvées et de l'élevage des jeunes...

Par ailleurs, parallèlement à cette situation très inquiétante pour le Grand Tétras, des questionnements se posent pour la deuxième espèce de tétraonidé présente dans la réserve : la Gélinoite des bois. Des travaux exploratoires de cartographie de la présence de cette espèce ont été menés par en 2015 par le groupe Tétras

Vosges et ont abouti à un constat désastreux en termes d'effectif. De même les indices relevés au cours des suivis hivernaux deviennent de plus en plus sporadiques ce qui pose clairement la question du statut de cette espèce au niveau de la réserve et plus largement pour les Hautes Vosges.

Concernant les hydrosystèmes, et notamment les tourbières, une attention particulière devra être donnée à la reconquête forestière, très dynamique par endroit. Un suivi à l'aide de piézomètres (déjà préconisé en 2008) permettrait d'avoir un état des lieux régulier, notamment dans l'hypothèse d'un éventuel accroissement de la fréquence des sécheresses, en lien avec le réchauffement climatique.

Le problème de l'acidification des ruisseaux, lié à l'acidification générale des sols et des eaux de percolation, doit également être évalué en établissant des points de suivis sur les principaux ruisseaux et en réalisant un suivi des peuplements (Ephémères-Plécoptères-Trichoptères) permettant d'évaluer l'état et l'évolution de l'acidification.

Face à cette acidification, il semble que des mesures ou des recommandations de gestion forestière pourraient être évoquées, notamment en ce qui concerne le bois énergie et la nécromasse à laisser au sol. Les résultats des expériences d'amendements calco-magnésiens dans le bassin du Rouge-Rupt, suivies par l'Inra et l'équipe de l'Université de Metz en marge de la réserve, sont à suivre avec une attention particulière et des contacts plus réguliers avec ces équipes doivent être instaurés.

Enfin, le CSRPN souligne l'importance de l'acquisition des connaissances dans une réserve naturelle qui renferme des écosystèmes du plus grand intérêt, dont les biocénoses aussi bien que le fonctionnement sont encore pour une large part méconnus. Ainsi les inventaires biologiques, notamment les inventaires entomologiques encore lacunaires, doivent être continués et la phase d'état des lieux doit rapidement se terminer de façon à pouvoir raisonner en termes d'évolution dans un futur proche.

La création des placettes d'inventaire régulièrement distribuées sur l'ensemble du territoire de la réserve, constituant un échantillonnage représentatif des habitats, pourrait fournir par chasse à vue régulière, piégeage, ou collecte, un inventaire assez complet de la biodiversité de la réserve. Ces placettes seraient par la suite un excellent observatoire de l'évolution des milieux naturels, notamment vis-à-vis des changements globaux qui ne manqueront pas de se produire dans un proche avenir, en liaison avec les modifications de la composition atmosphérique. Il importerait de mobiliser largement les compétences régionales pour réaliser cet objectif, leur disponibilité constituant sans doute le facteur limitant.

Avis du CSRPN

Le CSRPN rappelle que la RNN du Grand Ventron a été mise en place il y a trente ans en compensation de la destruction de la tourbière des Feignes de la Lande par un lac de barrage. Il s'agit d'un site clé dans le Massif vosgien pour la sauvegarde du Grand Tétras et des forêts à caractère naturel des Vosges. Sa gestion doit avoir valeur d'exemple pour les autres sites du massif vosgien.

Le CSRPN considère que le plan de gestion 2018-2022 est conforme aux objectifs assignés à la RNN du Grand Ventron et émet un **avis favorable** après prise en compte de ses recommandations.

Recommandations

Le CSRPN rappelle les recommandations développées dans l'analyse du plan de gestion :

L'enjeu Grand Tétras est prioritaire :

- des données doivent être acquises pour cerner précisément l'évolution de l'habitat favorable au Grand Tétras et l'impact de l'abrutissement par les grands ongulés ;
- la réalisation des plans de chasse nécessaires pour réduire les populations d'ongulés doit être recherchée ;
- une vigilance doit être portée sur l'utilisation du câble-mât pour la gestion forestière et éviter l'exploitation de zones forestières encore jamais exploitées ;
- la fréquentation des secteurs sensibles doit être suivie et la possible absence de neige doit être prise en compte dans la réglementation de l'accès au cours de la période de sensibilité.

Les suivis sur les hydrosystèmes doivent être développés en lien avec la reconquête forestière des tourbières et l'acidification des ruisseaux.

L'information, la communication et la pédagogie sont également une priorité pour une appropriation locale et la réussite des mesures mises en place.

Recommandation générales à l'échelle du Massif vosgien

Le CSRPN rappelle qu'une des missions fondatrices des réserves naturelles est la connaissance et le suivi du patrimoine naturel. Il en découle pour les réserves naturelles et d'autres espaces réglementairement protégés du Massif vosgien la nécessité d'un travail en réseau selon des méthodologies nationales standardisées de collecte, de mise à disposition et d'interprétation des connaissances.

Les réserves naturelles des Hautes Vosges vont nécessairement être impactées par les changements globaux et il serait vain de vouloir "conserver" de façon immuable un état initial. Elles représentent cependant des sites privilégiés de l'évolution bioclimatique dans un contexte de réchauffement global. Il paraît donc essentiel qu'elles puissent assurer un suivi diachronique en réseau.

Cette démarche devrait comprendre :

- des placettes de suivis de différents compartiments (flore, entomofaune, avifaune, qualité des eaux des ruisseaux...);
- des suivis phénologiques (débourrement des arbres, chute des feuilles, floraison de plantes herbacées...) pour s'insérer dans les réseaux nationaux ;
- des suivis d'espèces bioindicatrices boréo-montagnardes ou arctico-alpines inféodées à des habitats froids et humides ;
- un équipement en station météo automatique pour documenter localement les évolutions des paramètres physiques comme la température, les précipitations, etc., insuffisamment documentés par les dispositifs officiels nationaux (Météo France).

La nomination d'un chargé d'étude inter-réserves affecté à cette mission serait ainsi souhaitable.

Le 9 mars 2019

Le président du CSRPN



Serge Muller